

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 15 janvier 2009

n°24

page 1/1

Rapporteur : **Madame Evelyne AZIHARI**

OBJET : Adhésion de Chauvigny et Valdivienne au syndicat RIVE de la Vienne

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération du comité du RIVE de la Vienne en date du 8 octobre 2008, approuvant l'entrée de Chauvigny et de Valdivienne dans le Syndicat du RIVE de la Vienne.

Monsieur le maire rappelle les communes membres du syndicat RIVE : Bonnes, Bonneuil Matours, Vouneuil sur Vienne, Cenon sur Vienne, Availles en Châtellerault, Antran, Dangé Saint Romain, les Ormes et Châtellerault.

* * * * *

VU l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales,

Il est demandé à chaque collectivité membre de délibérer.

Le conseil municipal de Châtellerault décide d'approuve l'adhésion de Chauvigny et de Valdivienne, membres du SIMEV, au syndicat RIVE de la Vienne.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 21.01.09
Publié en mairie, le 20.01.09

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS